



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2022-01420-O

Requérant(s)	Ulrich Gerber, La Combe 59, 2805 Soyhières
Auteur du projet	Ulrich Gerber, La Combe 59, 2805 Soyhières
Description de l'ouvrage	Construction d'un hangar pour machines agricoles et aménagement d'une place en groise.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1267
Lieu-dit, rue	La Combe, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, -
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	20.10.2022
Début de la publication	21.10.2022
Échéance de la publication	21.11.2022

Ouvrages

Dimensions : longueur 18 m, largeur 12 m, hauteur 6 m, hauteur totale 6.6 m.
Genre de construction : matériaux : Façades : Bois, tôle brune. Toiture : tôle brune

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 20 octobre 2022

COMMUNE DE SOYHIÈRES

Au nom de la police des constructions

Le maire
Christian Zuber

Le secrétaire
Luca Haering